

SICAV AMEN
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2024

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 31 MARS 2024

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société SICAV AMEN pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2024, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 25 558 361,682DT et un résultat de la période de 359 713,597 DT.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société SICAV AMEN , comprenant le bilan au 31 Mars 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société SICAV AMEN arrêtés au 31 Mars 2024, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation :

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV AMEN » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Mars 2024, 20,60% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 0,60% au-dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 20 278 901,472DT au 31 Mars 2024, et représente une quote-part de 79,34 % de l'actif de la société Sicav Amen, soit 0,56% au-dessous du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 06 Mai 2024

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

BILAN
(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/01/2024 Au 31/03/2024	Période du 01/01/2023 Au 31/03/2023	Période du 01/01/2023 Au 31/12/2023	
AC1	Portefeuille Titres	4.1	17 378 346,753	16 718 634,615	17 819 686,319
a	Action, valeurs assimilées et droits rattachés		161 745,752	151 952,001	659 277,811
b	Obligations et valeurs assimilées		17 216 601,001	16 566 682,614	17 160 408,508
AC2	Placements monétaires et disponibilités		8 166 357,806	4 951 404,587	6 254 047,050
a	Placements monétaires	4.2	2 900 554,718	503 106,527	1 202 194,186
b	Disponibilités	4.3	5 265 803,088	4 448 298,060	5 051 852,864
AC4	Autres actifs	4.4	13 657,123	6 595,152	798,591
TOTAL ACTIF			25 558 361,682	21 676 634,354	24 074 531,960
PA1	Dettes sur opérations de pension livrées		-	-	-
PA2	Opérateurs créditeurs	4.5	46 366,979	42 730,705	42 550,326
a	Opérateurs créditeurs		46 366,979	42 730,705	42 550,326
PA3	Autres créditeurs divers	4.6	86 870,219	83 082,226	78 126,806
a	Autres créditeurs divers		86 870,219	83 082,226	78 126,806
TOTAL PASSIF			133 237,198	125 812,931	120 677,132
ACTIF NET					
CP1	Capital	4.7	25 043 600,113	20 310 646,040	22 639 243,947
CP2	Sommes capitalisables	4.8	381 524,371	1 240 175,383	1 314 610,881
a	Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	949 254,898	0,000
b	Sommes capitalisables de l'exercice en cours		381 524,371	290 920,485	1 314 610,881
ACTIF NET			25 425 124,484	21 550 821,423	23 953 854,828
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			25 558 361,682	21 676 634,354	24 074 531,960

ETAT DE RESULTAT

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/01/2024 Au 31/03/2024	Période du 01/01/2023 Au 31/03/2023	Période du 01/01/2023 Au 31/12/2023	
<u>PR 1</u>	Revenus du portefeuille-titres	4.9	299 228,493	259 508,000	1 089 701,589
<u>PR 2</u>	Revenus des placements monétaires	4.10	118 564,947	92 664,756	336 577,489
	Total des revenus des placements		417 793,440	352 172,756	1 426 279,078
<u>CH 3</u>	Intérêts des mises en pension	4.11	-	-	-
<u>CH 1</u>	Charges de gestion des placements	4.12	- 50 491,484	- 46 274,029	- 183 499,192
	Revenus net des placements		367 301,956	305 898,727	1 242 779,886
<u>CH 2</u>	Autres charges	4.13	- 12 334,705	- 11 073,072	- 45 803,254
	Résultat d'exploitation		354 967,251	294 825,655	1 196 976,632
<u>PR 4</u>	Régularisation du résultat d'exploitation		26 557,120	- 3 905,170	117 634,249
	Sommes capitalisables de la période		381 524,371	290 920,485	1 314 610,881
<u>PR 4</u>	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-	26 557,120	3 905,170	- 117 634,249
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		2 498,881	1 833,070	8 227,940
	Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		2 247,465	870,059	10 593,846
	Frais de négociation de titres		-	-	-
	Résultat net de la période		359 713,597	297 528,784	1 215 798,418

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Unité : en DT)

	Période du 01/01/2024 Au 31/03/2024	Période du 01/01/2023 Au 31/03/2023	Période du 01/01/2023 Au 31/12/2023
AN1	Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		
a-	359 713,597	297 528,784	1 215 798,418
	Résultat d'exploitation		
	354 967,251	294 825,655	1 196 976,632
b-	2 498,881	1 833,070	8 227,940
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		
c-	2 247,465	870,059	10 593,846
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		
d-	-	-	-
	Frais de négociation de titres		
AN2	Distributions de dividendes		
	-	-	-
AN3	Transactions sur le capital		
a-	1 111 556,059	39 024,414	1 523 888,185
	Souscriptions		
	11 651 568,369	7 328 943,729	37 266 677,495
	Capital		
	10 914 257,806	6 947 396,515	34 499 307,590
	Régularisation des sommes non capitalisables		
	634 780,991	332 027,411	1 662 944,542
	Régularisation des sommes capitalisables		
	102 529,572	49 519,803	1 104 425,363
b-	- 10 540 012,310	- 7 289 919,315	- 35 742 789,310
	Rachats		
	- 9 888 995,077	- 6 906 352,825	- 33 159 565,865
	Capital		
	- 575 044,781	- 330 141,517	- 1 596 432,331
	Régularisation des sommes non capitalisables		
	- 75 972,452	- 53 424,973	- 986 791,114
	Régularisation des sommes capitalisables		
	1 471 269,656	336 553,198	2 739 686,603
	Variation de l'actif net		
AN4	Actif net		
a-	23 953 954,828	21 214 268,225	21 214 268,225
	En début de période		
b-	25 425 224,484	21 551 021,423	23 953 954,828
	En fin de période		
AN5	Nombre d'actions		
a-	444 960	417 345	417 345
	En début de période		
b-	465 111	418 191	444 960
	En fin de période		
	54,665	51,534	53,834
	Valeur liquidative		
AN6	6,21%	5,60%	5,91%
	Taux de rendement annualisé		

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-2024

1- Présentation de la société

SICAV AMEN est une SICAV constituée le 13 Juillet 1992 sous forme d'une SICAV mixte de distribution et entrée en exploitation le 01 Octobre 1992.

L'assemblée générale extraordinaire de Sicav Amen tenue en date du 08 mars 2018 avait décidé de changer la catégorie de la Sicav de mixte à obligataire et de modifier ses orientations de placement en conséquence. Ces modifications sont entrées en vigueur le 02 janvier 2019. La sicav a obtenu l'agrément du CMF pour le changement de sa catégorie le 20 février 2018 sous le numéro 02-2018.

SICAV AMEN est une SICAV de capitalisation depuis 01-01-2004.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-03-2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

Le portefeuille de la société Sicav Amen ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des placements en titres d'OPCVM

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêt de la situation à la valeur liquidative à cette même date. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle

apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires» et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres de Sicav Amen se détaille comme suit :

Actions et valeurs assimilées	161 745,752
Obligations des sociétés (1)	3 123 980,845
BTA et obligations de l'Etat (2)	14 092 620,156
Total	17 378 346,753

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

(1) Obligations et valeurs assimilées:

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons de trésor assimilables et négociables en bourse.

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Code ISIN	Désignation	Prix de revient	Valeur au 31/03/2024	En % de l'actif net
TN0003400348	AB 2009 CA	119 780,25	122 442,818	0,48%
TN0003400355	AB 2009 CB	86 517,71	89 596,106	0,35%
TN0003400405	AB 2010	26 650,00	27 750,801	0,11%
TN000340405	AMEN BANK 2010 SUB1	1 065 840,00	1 109 936,000	4,37%
TN0003600574	ATB 2009 TB1	51 976,00	51 976,000	0,20%
TN0003600574	ATB 2009/B1	100 000,00	103 952,000	0,41%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	60 000,00	60 994,400	0,24%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	240 000,00	248 760,000	0,98%
TNMA55MMDD46	ATL 2023 -1	160 000,00	161 358,400	0,63%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	200 000,00	207 857,600	0,82%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	250 000,00	269 602,000	1,06%
TN0004700712	ATL SUB2017	200 000,00	205 800,000	0,81%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	96 000,00	100 029,120	0,39%
TN000734078	SERVICOM16 (i)	50 000,00	56 571,482	0,22%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	150 000,00	151 740,000	0,60%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD T-FIXE	200 000,00	212 185,600	0,83%
	TOTAL	3 056 763,95	3 180 552,327	12,51%
			-56 571,482	
			3 123 980,845	12,29%

(i) L'encours SERVICOM de SICAV Amen de 50000DT est provisionné de 50 000 DT. Les montants des intérêts non réglés à SICAV Amen s'élèvent au 31 Mars 2024 à 6 571DT (Intérêts calculés au taux initial) ces intérêts ont fait l'objet d'une décote. L'échéance de février en principal a également fait l'objet d'une décote. L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er

octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020. Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT, il est à noter que jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, « Servicom » n'a pas réglé ledit montant En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter en guise de garantie de paiement de l'emprunt, un nantissement au 1er rang de sa participation dans le capital des sociétés Servitrade SA (à raison de 3333 titres) et Servicom Industrie SA (à raison de 1667 titres), conformément aux dispositions de l'autorisation donnée par le Conseil d'Administration de la société Servicom SA en date du 18/07/2019.

(2) BTA et Obligations d'Etat :

Code ISIN	Désignation	Prix de revient	Valeur au 31/03/2024	En % de l'actif net
TN0008000366	BTA10042024	481 500,000	505 409,836	1,99%
TN0008000006	BTA13042028B	1 861 200,000	1 965 169,280	7,73%
TN08000606	BTA13042028C	929 000,000	980 984,640	3,86%
TNTNYZ6GUZ33	EN 2021 CAT. B /5 3EME T	500 000,000	513 080,000	2,02%
TNHG2VXQ3BG0	EN 2022 CATB 1ERE T	600 000,000	601 636,800	2,37%
TNHG2VXQ3BG	EN 2022 CATB 1ERE T-COMPL	200 000,000	200 545,600	0,79%
TN4A4WPDZOC1	EN 2022 CATC 3EME T	500 000,000	520 772,000	2,05%
TNIZ090I5G66	EN 2022 CATC 3EME T TV	500 000,000	522 500,000	2,06%
TNQVHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	2 000 000,000	2 119 264,000	8,34%
TNWRCVSYL730	EN 2022 CATB 4EME T TF	750 000,000	770 802,000	3,03%
TN7PM93UZP50	EN 2022 CATB 4EME T TV	2 250 000,000	2 316 708,000	9,11%
TN3C6DVEWM76	EN 2023 CATB 1ERE T TV	500 000,000	504 688,000	1,98%
TNVE955M6R90	EN 2023 CATB 3T TFIKE	250 000,000	260 710,000	1,03%
TNRS9CVT3SJ7	EN 2023 CATB 3T TV	250 000,000	260 654,000	1,03%
TNBII1MJCEF3	EN 2023 CATB 4T TFIKE	2 000 000,000	2 049 696,000	8,06%
	Total		14 092 620,156	

4.2- Placements monétaires :

Le solde de ce poste est de **2 900 554,718DT** au 31 Mars 2024 et il est constitué de pension livrée et de certificat de dépôt et se détaille comme suit :

(a) Pension livrée:

Désignation	Date de souscription	Emetteur	Support PL	Montant	Echéance	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut	En % de l'actif net
PL du 16/05/2023	29/03/2024	Banque de Tunisie	BTA 7,5% du 12/2028	2 400 879,162	16/05/2023	2 400 879,162	2 402 663,700	9,02%	9,45%

(b) Certificats de dépôt:

<u>Désignation</u>	<u>Emetteur</u>	<u>Montant</u>	<u>Échéance</u>	<u>Intérêts précomptés</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>Taux Brut</u>	<u>% Actif Net</u>
CD180424C	AB	497 520,689	18/04/2024	370,328	497 891,017	8,97%	1,96%

4.3- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2024 à **5 265 803,088DT** et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>En % de l'actif net</u>
Avoirs en banque	5 265 803,088	20,71%
TOTAL	5 265 803,088	20,71%

4.4- Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 31/03/2024 un solde de **13 657,123 DT** contre **798,591DT** au 31/12/2023.

Ils se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Au 31/03/2024</u>	<u>Au 31/03/2023</u>	<u>Au 31/12/2023</u>
Intérêt courus /compte rémunéré	13 657,123	6 595,152	798,591
Total	13 657,123	6 595,152	798,591

4.5- Opérateurs créditeurs :

Ce poste se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Au 31/03/2024</u>	<u>Au 31/03/2023</u>	<u>Au 31/12/2023</u>
Gestionnaire	12 548,468	11 718,171	11 815,326
Dépositaire	33 818,511	31 012,534	30 735,000
Total	46 366,979	42 730,705	42 550,326

4.6- Autres créditeurs divers:

Les autres créditeurs divers se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Au 31/03/2024</u>	<u>Au 31/03/2023</u>	<u>Au 31/12/2023</u>
ETAT	920,828	920,828	920,828
Retenue à la Source	61 444,306	52 753,465	57 753,465
Jetons de Présence	22 249,040	27 045,040	18 063,040
TCL	0,000	522,000	0,000
CMF	2 256,045	1 840,893	1 889,469
Total	86 870,219	83 082,226	78 626,802

4.7 Capital

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2024 au 31/03/2024 s'élève à 1 471 269,656 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part du capital : 2 404 356,166

Variation de la part du revenu : -933 086,51

La variation de la part du capital se détaille comme suit :

Capital social au 31-12-2023	22 639 243,947
Souscriptions	10 914 257,806
Rachats	- 9 888 995,077
Frais de négociation de titres	-
VDE/emp.société	- 50 000,000
VDE/titres.Etat	500,000
VDE / titres OPCVM	11 726,821
+/-V réaliséeemp.société	-
+/- V réal/titres Etat	-
+/- V réal/ titres OPCVM	2 247,465
+/- V report/oblig.société	50 000,000
+/- V report/titres.Etat	- 500,000
+/- V report/titres OPCVM	- 9 227,940
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	90 591,143
Régularisation des résultats incorporés au capital (A)	1 314 610,881
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	- 109 128,466
Capital au 31-03-2024	25 043 600,113

La variation de la part du revenu se détaille comme suit :

Désignation	du 01/01/2024 au 31/03/2024	du 01/01/2023 au 31/03/2023	du 01/01/2023 au 31/12/2023
Régularisation du Rt exercice clos capitalisable	-	-17 294,021	
Résultat d'exploitation	354 967,251	294 825,655	1 196 976,632
Régularisation du résultat d'exploitation	26 557,120	-3 905,170	117 634,249
Total	381 524,371	273 626,464	1 314 610,881

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2023	242
Nombre d'actionnaires entrants	6
Nombre d'actionnaires sortants	7
Nombre d'actionnaires au 31-03-2024	241

4.8- Sommes capitalisables:

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « sommes capitalisables de la période » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat. Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation » et au niveau de la rubrique « capital ».

Désignation	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	1 205 482,415	949 254,898	0,000
Résultat d'exploitation	354 967,251	294 825,655	1 196 976,632
Régularisation du résultat d'exploitation	26 557,120	-3 905,170	117 634,249
Total	1 587 006,786	1 240 175,383	1 314 610,881

4.9 Revenus du Portefeuille titres:

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2024 Au 31/03/2024	Période du 01/01/2023 Au 31/03/2023	Période du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Revenus des obligations	253 171,440	202 105,135	879 855,064
Revenus des BTA	46 057,053	57 402,865	209 846,525
TOTAL	299 228,493	259 508,000	1 089 701,589

4.10- Revenus des placements monétaires:

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2024 Au 31/03/2024	Période du 01/01/2023 Au 31/03/2023	Période du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Revenus des Certificats de dépôt	5 149,868	19 655,336	74 334,885
Revenus des Pensions Livrées	107 227,079	66 886,170	237 419,354
Revenus de Comptes Rémunérés	6 188,000	6 123,250	24 823,250
TOTAL	118 564,947	92 664,756	336 577,489

4.11- Intérêts des mises en pensions :

Ce poste présente un solde nul au 31/03/2024.

4.12 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire AMEN INVEST, constituée d'une commission de gestion sur la base de 0,20%TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre SICAV AMEN et AMEN INVEST et mise à jour le 31/12/2018 ;
- La rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire, conformément à la convention de dépôt conclue entre SICAV AMEN et AMEN BANK le 31/12/2018 annulant et remplaçant la précédente, constitué d'une commission de dépôt, TVA comprise, de :

% de l'Actif de Sicav Amen	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 Dt par an, TVA comprise.

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

- La rémunération de Amen Bank en tant que distributeur, conformément à la convention de distribution conclue entre SICAV AMEN, AMEN INVEST et AMEN BANK le 31/12/2018, annulant et remplaçant la convention de dépôt précédente pour la partie distribution. Cette rémunération est constituée d'une commission de distribution, TVA comprise, de 0,595% de l'actif de Sicav Amen. Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

Ces charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	11 674,332	10 700,494	42 428,859
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	7 437,500	7 437,500	29 750,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	31 379,652	28 136,035	111 320,333
Total	50 491,484	46 274,029	183 499,192

4.13- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF, calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel, la charge TCL, les services bancaires et assimilés ainsi que les jetons de présence.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Redevance du CMF	5 837,170	5 349,670	21 213,857
Sces bancaires et assimilés	1 552,535	8,599	4 320,215
TCL	759,000	1 620,803	3 525,182
Jetons de présence	4 186,000	4 094,000	16 744,000
Total	12 334,705	11 073,072	45 803,254